**Lettres de référence**

* La demande nécessite cinq lettres de référence de 1 à 2 pages pour le candidat.
* Ces lettres doivent inclure des informations détaillées de chaque répondant sur le candidat.
* Deux des lettres DOIVENT être rédigées par des membres accrédités de la SCRP; les trois autres peuvent provenir de collègues, de clients ou de personnes qui connaissent le travail du candidat.
* Les lettres doivent inclure des informations à l'appui du contenu de la candidature du candidat, afin de fournir une image complète des exemples de travail inclus dans la candidature.
* Les lettres doivent soutenir les réalisations accomplies au fil du temps, pour montrer le travail du candidat sur une période significative.
* Les lettres doivent refléter, avec le dossier de candidature du candidat, que le candidat est un membre de longue date de la SCRP, un praticien chevronné possédant une expérience considérable et une personne qui a apporté une contribution importante à la profession et à la Société.